

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

ORDRE DU JOUR DU 02/03/2022

1. Approbation du PV de la réunion du 16 février
2. Approbation de l'Ordre du jour
3. Rencontre des portes-parole des listes
4. Le point sur la communication et l'organisation générale des élections
5. Divers

PV DU 02/03/2022

Présent·es : Arnaud Huberty, , Edouard Cuvelier, Ezechiel Lerat, Florence Vanderstichelen, Sophie Mercier, Thomas Heinrichs.

Excusé·es : Dieudonné Chance Mwiseneza, Nicolas Gilson

Invité·es : Clara Jacquet, Iphigénie Koutsougeras, Léo Morren, Simon Noppe, Yassine Chramti, Ysaline Matthis.

1. Approbation du PV de la réunion du 16/02/2022

Ce point est reporté car les membres n'ont pas reçu le PV à temps pour l'approuver.

2. Approbation de l'Ordre du jour

Les membres de la commission ajoutent des points de discussion à l'ODJ.

- Il est demandé d'ajouter un point concernant l'approbation du nombre de sièges pour les conseils.
- Il est demandé d'ajouter un point sur le concours à joindre au bulletin de participation.
- Il est demandé d'ajouter un point sur une suggestion concernant la prévention des conflits entre les listes.
- Il est demandé d'ajouter un point sur le budget des listes.
- Il est demandé d'ajouter un point sur l'apparition d'une liste pour les candidatures en conseil de faculté.

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

- Il est demandé d'ajouter un point sur l'accès des porte-paroles aux membres de leur liste de faculté.
- Il est demandé d'ajouter un point sur la clôture de la plateforme de candidatures pour les porte-paroles.
- Il est demandé d'ajouter un point sur le débat des listes.
- Il est demandé d'ajouter un point sur le tirage au sort d'apparition des listes et la génération des clés avec Bluekrypt.
- Il est demandé d'ajouter un point sur le calcul des sièges et la suite de la procédure.

La commission approuve l'ODJ, tel que modifié.

3. Rencontre des portes-paroles des listes

La commission se réunit avant la rencontre avec les porte-paroles de liste et discute des points à aborder.

La commission fait entrer les porte-paroles des listes Union Etudiante, Kayak et, a posteriori, BDE Droit.

Il est demandé aux porte-paroles et aux membres de la commission de se présenter.

La commission aborde plusieurs points avec les porte-paroles de liste présent·es :

- La charte électorale et ses grands principes.
- La campagne neutre.
- La responsabilité conjointe des étudiant·es, des porte-paroles et de la commission électorale dans la bonne tenue des élections et l'atteinte du quorum.
- Le respect attendu dans les relations avec les autres candidat·es et listes.
- L'investissement des candidat·es dans l'AGL.

La commission demande ensuite dans quel état d'esprit se trouvent les porte-paroles de liste et par extension les candidat·es. Les porte-paroles de liste décrivent leur état d'esprit respectif.

La commission communique des informations importantes liées aux élections :

- Concernant l'implication des candidat·es dans la campagne neutre. Il est expliqué comment cet investissement obligatoire sera comptabilisé. Il est proposé de centraliser toutes les démarches à travers les étudiants de la comélec pour s'assurer du bon fonctionnement.

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

- Concernant le débat des listes. Il est expliqué quand et comment celui-ci se déroule. Il aura lieu le 16/3 en soirée. Le porte-parole de la liste BDE droit notifie qu'il ne participera pas à ce débat.
- Concernant le tri des candidat·es dans l'interface de candidatures : il est rappelé aux étudiant·es de bien trier sa liste avant la fermeture officielle de la plateforme (soit le 9 mars à 13h).
- Concernant le tirage au sort de l'ordre d'apparition des listes. Il aura lieu le 16/3.
- Concernant la génération des clés. Cela aura lieu le 16/3.

Il est proposé aux porte-paroles de poser des questions.

Il est demandé si d'autres formes d'investissement peuvent être prises en compte tenu de l'absence de certain·es membres de liste pour Erasmus. La commission statue que c'est possible mais que le remplacement est à la charge de la liste.

Il est demandé de fournir un calendrier à l'avance. La demande est acceptée par la commission.

La commission aborde le point des conflits et des plaintes. Il est expliqué les différentes solutions envisageables en cas de problèmes et conflits. Il est demandé aux porte-paroles de prendre toutes leurs précautions pour éviter d'arriver au dernier recours : la plainte auprès de la comélec.

Il est demandé qu'en est-il du budget des élections. La comélec doit effectivement réaliser le calcul. Il y a une méthode de calcul créée précédemment et utilisée. La commission se charge d'envoyer la note expliquant le calcul du budget et, une fois la fin des candidatures, le budget final sera envoyé.

Il est demandé quel est le rôle des listes dans la participation des étudiant·es marginalisé·es. La commission répond que le travail entre la comélec et les porte-paroles se fait de manière conjointe. C'est une responsabilité de toutes.

4. Le point sur la communication et l'organisation générale des élections

Il est noté que la communication générale avance bien.

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

5. Divers

1) Liste facultaire (divers d'Edouard)

Il est décidé d'interdire de choisir des listes facultaires et universitaires différentes si les listes sont à la fois facultaires et universitaires.

Il est autorisé de choisir deux listes différentes si la liste facultaire choisie est uniquement une liste facultaire. Dans ce cas, sur le bulletin de vote, il sera demandé de choisir la liste qui apparaîtra.

Il est décidé que les PP de liste facultaire pourront gérer leur liste de la même manière que les PP des listes universitaires.

Il est proposé d'entamer une réflexion plus fondamentale l'année prochaine concernant ce point qui est important. Ces décisions pratiques doivent faire l'objet d'une réflexion pour une inscription dans le Règlement électoral et dans le document de jurisprudence.

2) Nombre de sièges

Pour le calcul du nombre de sièges au conseil AGL, deux sources d'information existent pour déterminer le nombre d'étudiant·es au 28/02:

- Le reporting institutionnel de l'UCLouvain et
- Le fichier des électeurs/électorices transmis par le Service des inscriptions.

En 2021, la commission a mis en évidence de légères différences entre ces deux sources d'information.

Une analyse nous permet de constater que le fichier des électeurs/électorices est plus précis quant à l'attribution des doctorant·es à chaque faculté et site. C'est donc sur celui-là que dorénavant nous nous baserons pour le calcul du nombre de sièges.

Faculté	Collège facultaire	Collège universitaire
AGRO	2	2
DRT	3	3
EPL MONS	1	1
EPL LLN	3	3

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

ESPO LLN	6	6
ESPO MONS	1	1
FASB	3	3
FIAL	3	3
FSM	3	3
FSP	1	1
LOCI LLN	1	1
LOCI ST GILLES	1	1
LOCI TOURNAI	1	1
LSM LLN	2	2
LSM MONS	1	1
MEDE	5	5
PSP	4	4
SC	2	2
TECO	1	1
CGEI	/	4
TOTAL	44	48

Pour les sièges des conseils de faculté, la répartition est calculée de la manière suivante :

- Quand on connaît le nombre total de membres N la règle est $N \cdot 20 / 100$ pour le nombre de sièges étudiants;
- Quand on nous dit "c'est N sièges pour les étudiant-es", on garde ce nombre N. À charge aux étudiant-es siégeant ou à l'AGL de questionner ce nombre;
- Quand on nous dit "il y a N membres non étudiant-es", on calcule les membres étudiant-es comme $N \cdot 20 / 80$;

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

- Pour l'arrondi, si pas précisé dans les règlements, on prend l'arrondi "standard", c'est-à-dire que tout ce qui est plus grand ou égal à $.5$ est arrondi au supérieur et à l'inférieur pour le reste.

La répartition actuelle est :

Conseil de faculté de ..	Nombre de sièges
MEDE	71
FASB	13
FSP	12
FSM	11
FIAL	35
EPL	32
LOCI	27
AGRO	13
SC	28
DRT	18
TECO	4
ESPO	26
PSP	17
LSM	20

Pour information, pour les conseils de site, la répartition est la suivante :

Site	Nombre de sièges
Mons	30
Tournai	8

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

Saint-Gilles	15
Woluwe	40

3) Accès plateforme par les PP

La commission statue que les porte-paroles ont 2 jours après la clôture des candidatures pour accéder à la plateforme (jusqu'au 9 mars 16h). La commission modifie plus tard, via emails, l'heure de la clôture du système : 13h.

4) Génération des clés

La commission électorale désigne les porteur·ses de clés électroniques pour le vote. La réunion de génération des clés et d'information aura lieu le 16 mars à 13h avec Bluekrypt et pendant la réunion de la commission.

Les porteur·ses de clés sont :

- Ysaline Matthis en principale et Clara Jacquet suppléante
- Arnaud Huberty principal et Thomas Heinrichs suppléant
- Nicolas Gilson principal et Véronique Eeckhoudt en suppléante

5) Concours

Il est décidé d'introduire le concours jusqu'au deuxième jour du scrutin pour éviter que les votant·es ne votent en dernière minute.

La réunion est clôturée. La prochaine réunion se tiendra le 9 mars 2022 à 13h.